

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Eglantiers 43-45.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48526-2026 (article 177) : Construire une station de pompage sur le site du réservoir d'Uccle, optimiser le réseau de distribution d'eau, améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau du réservoir d'Uccle, aménager un petit pavillon existant et abattre 18 arbres.

**Nature de l'activité :** équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en zone de parcs

PPAS : n°48bis&ter - Quartier SUD/EST approuvé par AGRBC en date du 10/06/1993.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.3 du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
- application de l'article 188/7 du CoBAT : demande soumise à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000

**L'enquête publique se déroule à partir du 05/02/2026 et jusqu'au 19/02/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/2005704).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 04 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 27/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.